

Agreste Pays de la Loire

Août 2015



En partenariat
avec la DREAL Pays de la Loire

Un nouvel outil régional pour quantifier l'occupation communale des sols en Pays de la Loire

Un partenariat Draaf-Dreal pour mesurer l'occupation des sols

Depuis 1962, la croissance démographique de la région Pays de la Loire est une des plus dynamiques de France, avec un gain d'environ 1 million d'habitants. Par ailleurs, une géographie favorable peu accidentée et constituée de nombreuses plaines, une bonne desserte en axes routiers, l'attractivité du littoral et un faible coût du foncier ont longtemps encouragé une consommation soutenue d'espaces naturels ou agricoles.

L'aménagement des Pays de la Loire repose sur la consommation de nombreux espaces et une forte dépendance aux énergies fossiles. L'artificialisation de nouveaux espaces se produit principalement aux dépens de l'espace agricole, majoritaire dans la région (66 %).

A court et moyen termes, le modèle actuel n'est pas durable puisque l'étalement urbain à l'oeuvre affecte le potentiel d'activité agricole et encourage une multimotorisation toujours plus forte des ménages : les Pays de la Loire sont la région où la proportion de foyers disposant d'au moins deux véhicules est la plus élevée.

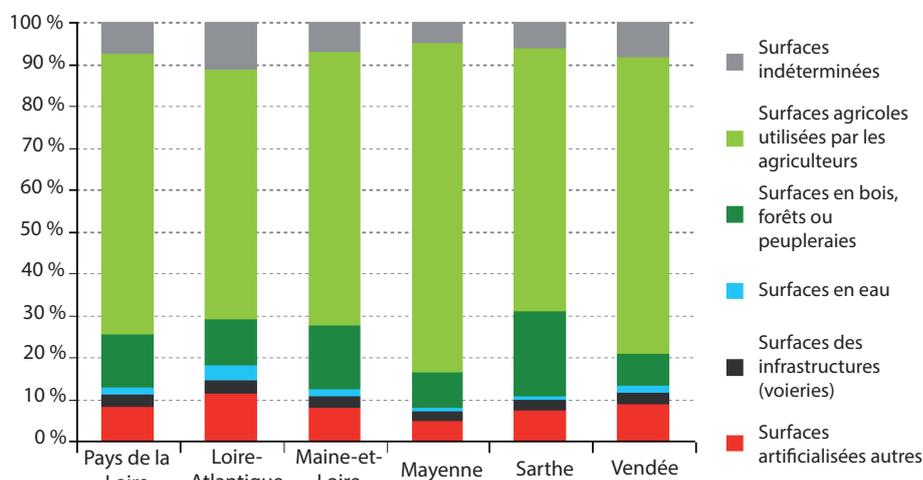
La poursuite du développement du territoire régional nécessite aujourd'hui des arbitrages. Les décideurs font face aux multiples préoccupations en lien avec l'étalement urbain : l'augmentation du coût des énergies, l'accueil de nouveaux habitants, la croissance de la mobilité, la perte de biodiversité, les émissions de gaz à effet de serre, le réchauffement climatique, etc.

La Draaf, la Dreal, les DDT et le Cerema ont souhaité mettre en place des indicateurs de consommation d'espace (ICE). La situation est présentée à partir des observations disponibles en 2015 qui objectivent les phénomènes en cours et éclairent ainsi les politiques publiques à mener. Cette synthèse propose d'observer, en cinq postes, comment le sol est occupé par (1) l'agriculture, (2) les bois et forêts, (3) les espaces artificialisés, (4) les surfaces en eau. La vocation de certains espaces complémentaires (5), le plus souvent naturels, n'a pu être précisément déterminée. Pour aller plus loin, chaque donnée utilisée fait, par ailleurs, l'objet d'une publication spécifique.

Couverte pour ses deux tiers de surfaces agricoles utiles (SAU), la région a une vocation agricole très marquée. Sous l'angle des surfaces consacrées à l'agriculture, elle se place comme quatrième région agricole française et dispose parallèlement d'un patrimoine naturel et paysager particulièrement riche (zones humides d'importance européenne, littoral, trame alluviale, zones bocagères, etc.). Elle est en revanche peu boisée.

L'Ouest et le sillon ligérien sont traditionnellement très attachés à la maison individuelle, au détriment de formes urbaines plus denses moins consommatrices de foncier. Plus de 11 % de la région sont artificialisés. Les routes représentent un quart de ces surfaces artificialisées, soit 2,8 % de la région.

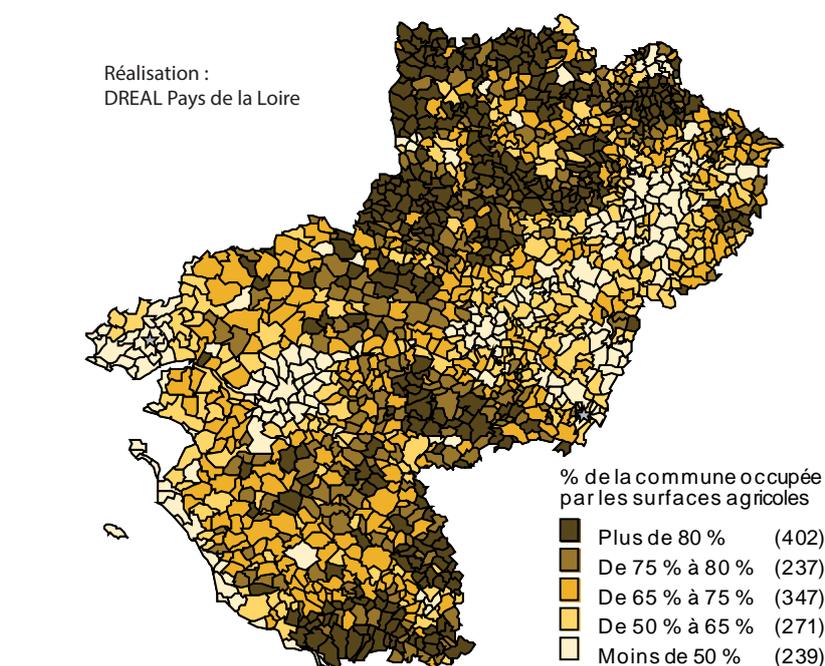
Deux hectares sur trois valorisés par des agriculteurs



Sources : voir page 4

1. L'agriculture occupe près des deux tiers des surfaces régionales

Les surfaces occupées par l'agriculture, un peu plus de 2 160 000 ha, représentent les deux tiers du territoire régional, de 60 % en Loire-Atlantique à plus de 78 % en Mayenne avec localement des valeurs communales dépassant 80 % du territoire concerné (cf. carte). L'agriculture diversifiée des Pays de la Loire est majoritairement orientée vers l'élevage (bovins et volailles en particulier). Aux surfaces fourragères valorisées par les herbivores (prairies semées, prairies permanentes et maïs fourrager) s'ajoutent les grandes cultures de vente (céréales, colza et tournesol essentiellement) mais aussi, plus localement, des productions végétales spécialisées (vignes, arboriculture, maraîchage, semences, horticulture et pépinières). Les surfaces décrites précédemment sont celles valorisées par des agriculteurs. D'autres surfaces, d'apparence agricole également, s'y ajoutent mais les sources d'informations disponibles pour les caractériser sont incomplètes ou absentes. Elles composent une partie des surfaces dites autres présentées dans le paragraphe 5. Pour l'essentiel,



Sources: voir page 4

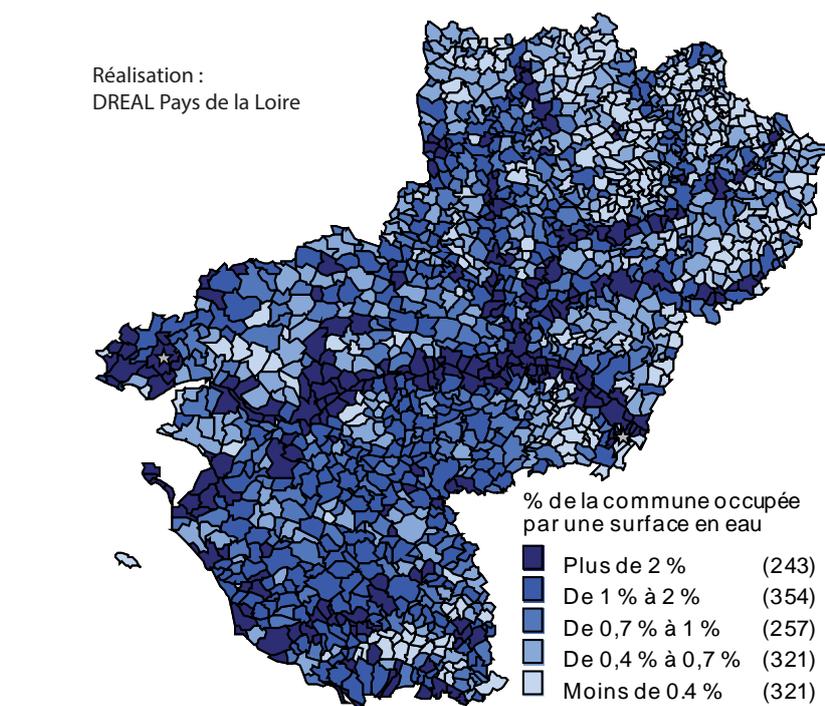
ces dernières sont utilisées dans le cadre d'activités de loisirs et récréatives, ou de subsistance (jardins familiaux). Il peut

également s'agir de délaissés routiers, de bosquets.

2. L'eau : 1,8 % de la région est recouvert d'eau

Les eaux de surface correspondent à des eaux non souterraines dont les contours ont ici été dessinés à partir de vues aériennes. Elles jouent un rôle important pour la biodiversité et la gestion des ressources en eau. Les surfaces qu'elles occupent peuvent varier très nettement au cours de l'année selon la pluviométrie et l'ensoleillement qui précèdent les prises de vue aériennes.

Environ 1,8 % de la surface régionale est occupé par de l'eau. Cette surface en eau est très inégalement répartie. Quatre des cinq départements sont en dessous de la moyenne régionale. La Loire-Atlantique se distingue avec 3,5 % de son territoire, couverts par de l'eau. Cette surface est de 1,8 % et 1,7 % dans le Maine-et-Loire et en Vendée. Elle tombe à 0,9 % en Mayenne et en Sarthe. La carte de la part de l'eau dans la surface communale permet de visualiser le tracé des principaux cours d'eau : la Loire, la Vilaine, l'Erdre, la Mayenne, la Sarthe, l'Huisne, le Loir et la Sèvre nantaise. Les zones de marais (Brière, poitevin) sont également bien



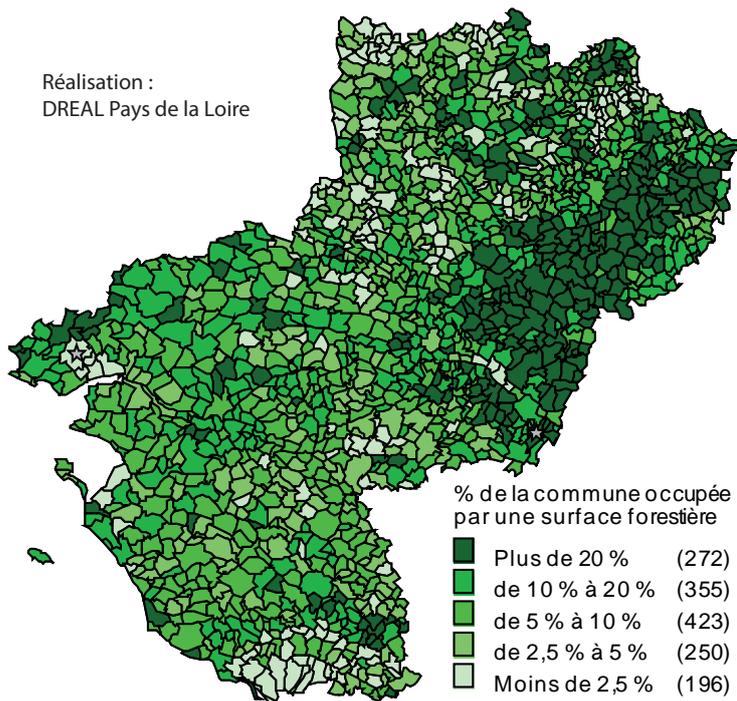
Source : voir page 4

identifiables. Quant aux surfaces artificielles en eau, elles se trouvent presque

toutes (88 %) en Vendée et en Loire-Atlantique.

3. Les bois et forêts occupent un peu plus de 12 % des surfaces régionales

Les surfaces d'au moins 0,5 ha occupées par les bois, les forêts et les peupleraies représentent un peu plus de 12 % du territoire régional (soit près de 407 000 ha). Dans son ensemble, la région apparaît donc peu boisée mais dispose localement de massifs significatifs auxquels s'ajoutent des réseaux bocagers parfois conséquents bien qu'en régression. Le taux de boisement oscille entre 7,5 % en Vendée et 20 % en Sarthe. Très localement, des valeurs communales pouvant dépasser 80 % du territoire concerné sont observées (cf. carte). Les forêts de feuillus purs restent majoritaires (70 % des surfaces à l'échelle régionale et près de 80 % en Mayenne et Loire-Atlantique) alors que les conifères purs (pin maritime, douglas pour l'essentiel) couvrent près de 20 % des surfaces boisées régionales (mais plus du quart des surfaces en Sarthe et 22 % dans le Maine-et-Loire). Le complément (environ 10%) est constitué de bois et forêts où feuillus et conifères sont mélangés dans des proportions variables. Les feuillus purs sont majoritaires dans environ 1 350 communes alors que les conifères purs le sont seulement dans une



Source : voir page 4

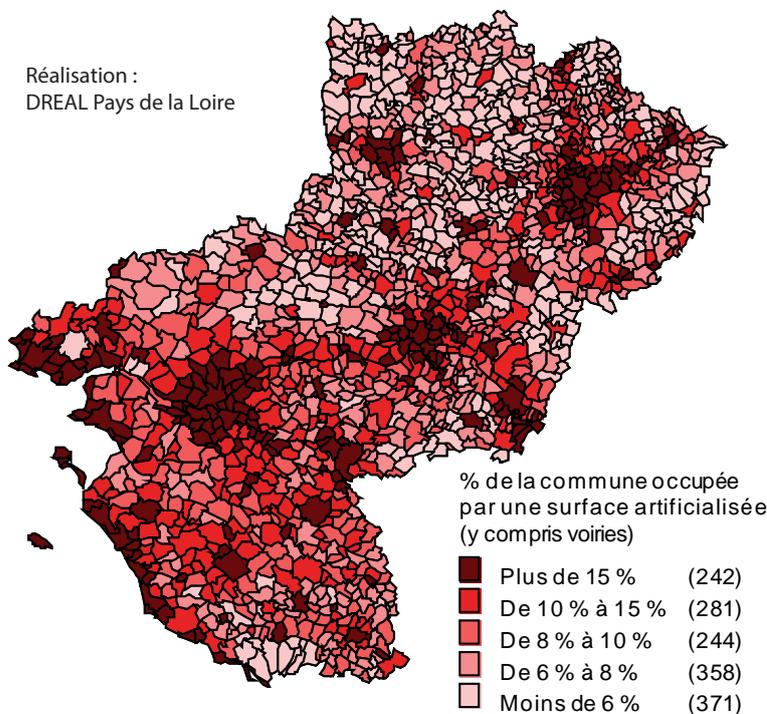
cinquante. Les surfaces en peupleraies avant tout localisés en bordure de cours d'eau dans le Maine-et-Loire et en Sarthe. représentent de l'ordre de 21 000 ha,

4. Les surfaces artificialisées : les principales villes de la région sont 7 fois plus artificialisées que les espaces ruraux

Le plus souvent imperméabilisées, les surfaces artificialisées correspondent aux espaces autrefois agricoles, naturels ou forestiers qui ont changé d'état et ne sont plus disponibles pour l'agriculture ou comme habitats naturels. Elles comprennent des surfaces cadastrées telles que les parcelles bâties ou les carrières mais également non cadastrées, telles que les emprises des infrastructures routières et ferroviaires.

11 % de la région sont artificialisés. Plus d'un quart de ces surfaces artificialisées correspond à des routes. La Loire-Atlantique est le département le plus artificialisé de la région (14,5 %, contre 7 % pour la Mayenne).

Les écarts selon les types de territoires sont plus importants encore. Ainsi, les villes principales de la région (plus de 50 000 habitants) sont les plus artificialisées (54 %), à l'opposé des espaces ruraux les plus éloignés de ces villes (8 %). Elles sont suivies de leur proche banlieue (31 %). La troisième couronne des grandes villes de la région est, en revanche, peu artificialisée (11 %). Le taux d'artificialisation des communes littorales ainsi que celui des villes moyennes, les



Sources : voir page 4

sous-préfectures notamment, sont assez proches (respectivement 18 % et 16 %). Dans les grandes villes et leurs banlieues, les infrastructures routières et ferroviaires ne représentent que 16 % des surfaces

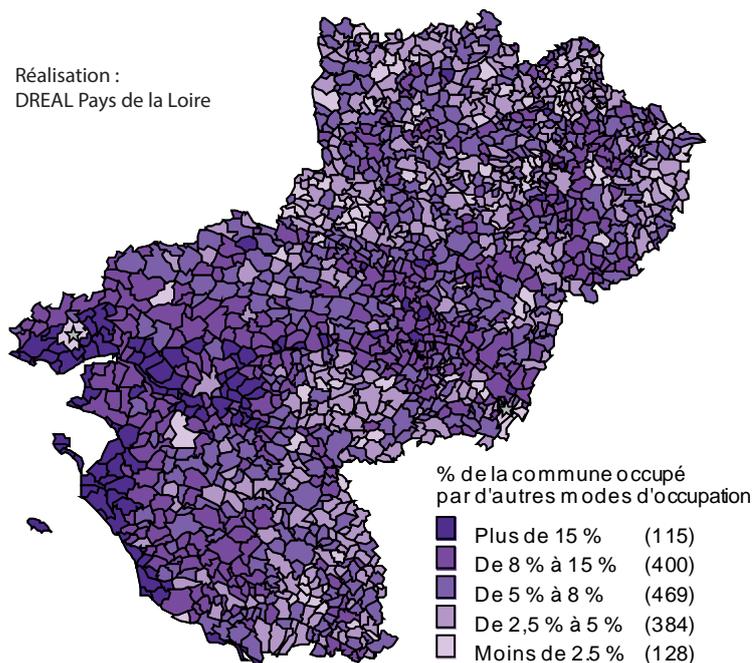
artificialisées. A l'inverse, dans le rural qu'elles soient ou non sous influence urbaine, les infrastructures routières et ferroviaires représentent presque le tiers des surfaces artificialisées.

5. Les autres surfaces

Les parcelles qui ne relèvent d'aucune des catégories précédentes représentent près de 8 % en moyenne du territoire régional (de 5 % en Mayenne à 11 % en Loire-Atlantique). Elles sont plus nombreuses dans les communes où les surfaces humides sont importantes mais aussi à proximité du littoral ou de certaines aires urbanisées.

Ces autres surfaces recouvrent une grande diversité de situations pour lesquelles les sources d'information sont pour le mieux incomplètes et souvent absentes. Ainsi, ne sont pas inclus dans les rubriques précédentes : les bosquets de moins de 0,5 ha, certaines haies et landes, les délaissés routiers, les surfaces d'apparence agricole non valorisées par des agriculteurs, les surfaces en transition vers l'artificialisation dont le statut est temporairement indéterminé, etc.

Réalisation :
DREAL Pays de la Loire



Source : voir en bas de page

Sources

Plusieurs sources ont été utilisées. Elles ne correspondent pas toutes à un même millésime et peuvent différer selon les départements (BD TOPO® et BD-FORET en particulier). Dans l'ensemble, les fichiers utilisés sont ceux produits ou extraits en 2011, ce qui donne, par poste d'occupation des sols :

- **Agriculture** : RPG 2013, CVI 2013, inventaire verger 2013, Direction des services fiscaux (fichiers fonciers 2013) et autres partenaires
- **Eau** : BD TOPO® extraite en juin 2011
- Bois, forêts et peupleraies : BD-forêt
- Surfaces artificialisées : données parcellaires + fichiers fonciers DG-Fip - Majic 2011 (champs « carrières », « jardins », « terrains à bâtir », « terrains d'agrément », « chemin de fer », « sols » et IGN - BD TOPO® extraite en juin 2011 pour les routes non cadastrées
- **Surfaces indéterminées** : l'occupation des parcelles qui ne relèvent d'aucune des catégories précédentes ne peut être déterminée.

Certaines appellations (grandes villes, banlieues, rural, littoral, rural sous influence urbaines, villes moyennes, etc.) font référence à une typologie, décrite dans les publications spécifiques à chacun des indicateurs cités plus haut.

POUR EN SAVOIR PLUS :

Cf. publications librement téléchargeables sur les sites internet de la Dreal et de la Draaf :

<http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/les-indicateurs-de-consommation-d-r1324.html> (site internet Dreal)

<http://www.draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/Statistiques> (site internet Draaf)

Vidéos des évolutions de taches urbaines

<http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/la-tache-urbaine-videos-r1330.html>

Contact à la Dreal des Pays de la Loire/SCTE

Division observation études et statistiques / Gwénaëlle Le Bourhis
Avec l'appui technique de la direction territoriale ouest du Cerema
Département villes et territoires / Groupe connaissance des territoires /
Emmanuel Dupland
<http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/gestion-economie-et-consommation-de-r604.html>

Contact à la Draaf des Pays de la Loire :

Service régional de l'information statistique et économique / Patricia Bossard
<http://www.draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/Statistiques>

Agreste : la statistique agricole

Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt des Pays de la Loire
Service régional de l'information
statistique et économique
5 rue Françoise Giroud - CS 67516 - 44275 NANTES cedex 2
Tél. : 02 72 74 72 40 - Fax : 02 72 74 72 79
Mél : srise.draaf.pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr
Site internet : www.draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr

Directrice régionale : Claudine Lebon
Directrice de la publication : Patricia Bossard
Rédacteur en chef : Jean-Pierre Coutard
Rédaction : DRAAF et DREAL
Composition : Bénédicte Guy
Impression : SRISE à NANTES
Dépôt légal : à parution
ISSN : 1956 - 7499
Prix : 2,50 €